

HUMBERT LENA

Chargée de recherches

Retour vers le passé : Immersion dans l'Hôtel de Ville de Meaux



Table des matières

Introduction p.5

1. Les premières transformations de l'Hôtel de Ville : restauration du bâtis ancien et aménagement d'un édifice fonctionnel (1811-1833) p.9

1.1 Des projets de restauration successifs p.9

1.2 Organisation du nouveau bâtiment selon M.Savard, architecte de la Ville de Meaux p.9

1.3 Le mystère du 1 septembre 1828 p.17

2. Des transformations majeures pour l'Hôtel de Ville : agrandissement de l'édifice et multiplication des services (1893-1902) p.18

2.1 Un manque de place pour le bon fonctionnement des services p.18

2.2 La construction de l'annexe et du bâtiment central : quelles modifications par rapport au bâtis existant ? p.18

2.3 Focus : Le vitrail, la mosaïque et l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville p.25

3. Quelques dernières modifications (1924-1979) p.32

Conclusion p.35

Bibliographie p.36

INTRODUCTION

« L'inauguration de l'Hôtel de ville de Meaux a lieu le dimanche 4 mars, sous la présidence de de M. Georges Leyguer, Ministre de l'instruction publique et des Beaux- Arts. La Municipalité et le Conseil Municipal viennent vous prier de leur faire l'honneur d'assister à cette cérémonie, et au Banquet qui aura lieu, à midi, dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville ».
5

Cela fait maintenant plusieurs mois que chacun s'affaire à préparer l'inauguration du nouvel Hôtel de ville. Les Maires alentour reçoivent alors ce petit coupon d'invitation qui permet d'affirmer l'ancrage d'une place de pouvoir dans la ville de Meaux. Cette journée du 4 mars 1900 on en parle et on la prépare pour rendre l'évènement le plus festif possible. Après le banquet, c'est tout un cortège qui se donne rendez-vous place de la gare à 13h30, accompagné de la fanfare de Lizy-sur-Ourcq et de l'union musicale de Lagny pour défiler jusqu'au nouveau bâtiment. A 14h, c'est le Maire qui prend la parole marquant véritablement l'inauguration de l'édifice.⁶ Si l'année 1900 est une date importante dans les mémoires meldoises, l'Hôtel de ville est beaucoup plus ancien et a subi avant et après cette inauguration de nombreuses transformations. Ainsi, pour comprendre l'importance accordée à cet édifice et le rôle central qu'il opère dans la ville, il faut avoir en tête plusieurs petits contextes !

➡ **Petit contexte historique sur les communes !**

A la fin du XIe et durant le XIIe siècle, certains corps de la population notamment les marchands et les artisans ne veulent plus dépendre entièrement du seigneur laïc ou ecclésiastique. Ainsi, certaines cités parviennent à obtenir des libertés et des privilèges consignés dans des Chartes, textes officiels octroyés par le seigneur faisant foi de ce nouveau statut.⁷ On observe ce mouvement surtout en Italie puis de plus en plus dans des villes européennes à partir du XIIIe siècle. Dans les faits, si les Chartes naissent des villes qui s'affranchissent du joug féodal et qui parviennent à devenir des centres de vie politique et administrative, elles s'obtiennent en contrepartie de nouvelles règles ou de nouveaux impôts par exemple. Il s'agit donc d'un statut ambigu car les cités gagnent en autonomie et en pouvoir de décision mais, paradoxalement, restent sous le joug d'un seigneur ou d'une autorité supérieure. La Charte est donc le fondement de cette nouvelle institution, c'est un texte précieux que chaque commune doit de conserver dans un bâtiment communal, c'est l'Hôtel de ville ou du moins son ancêtre ! Il peut selon le dynamisme et la taille de la cité être de superficie variable et abriter plusieurs fonctions, on parle alors à cette époque de maison commune.⁸

⁵ AM, 1M22, dossier 3487

⁶ *Ibid.*

⁷ LIEVAUX-SENEZ, Pascal, « Hôtel de ville », *Encyclopaedia Universalis*, §4.

⁸ *Ibid.* §1.

En 1179 c'est Henri Ier, Comte de Champagne, qui octroie la Charte à la ville de Meaux.⁹ Le pouvoir municipal est alors exercé par deux grands organes : une assemblée de notables qui délibère et qui se réunit pour élire le corps de ville et l'organe exécutif avec à la tête du corps de ville le Maire.

Le saviez-vous ?

Il est possible de faire la distinction entre trois types de Chartes pour comprendre les spécificités de chaque cité.

- Dans la commune à qui l'on a octroyé la Charte de franchise : le seigneur conserve le pouvoir juridique et un prévôt est chargé de le représenter localement. C'est un mouvement que l'on retrouve principalement dans l'Ouest et le Sud Est de la France.
- Les communes jurées possèdent leur sceau et leur propre cour de justice. C'est un mouvement qui s'instaure principalement dans les pays allemands et dans le Nord de la France.
- Les villes de consulat laissent une grande place à la noblesse de la ville et au clergé pour prendre les décisions, ce statut particulier est surtout présent en Italie et dans le Sud de la France.

Petit contexte historique sur les Hôtels de ville !

Il faut attendre 1884 pour que les communes soient contraintes de posséder un édifice spécialement destiné à accueillir les services offerts aux habitants.¹⁰ Dans les faits, la plus grosse période de réalisation des Hôtels de ville date de 1855 à 1860 soit bien avant la loi car les municipalités ont à cœur d'ancrer dans la ville un bâtiment fort qui marque l'autorité locale.

⁹ Société historique et littéraire de la Brie, *Les chartes de la commune de Meaux 1179-1222*, Imprimerie Hurtel et Bachy, Meaux, 1900, p. 14-15.

¹⁰ Gloc-Dechezleprêtre Marie, « Hôtels de ville au XIXe siècle : architectures singulières ». In: Livraisons d'histoire de l'architecture, n°1, 1er semestre 2001, p. 31.

➡ Quels services trouve-t-on dans les Hôtels de ville ? Quelles sont les fonctions de ce bâtiment ?

Même si le caractère obligatoire de la loi 1884 rend compte de l'accroissement des services rendus par les pouvoirs publics au cours du XIXe siècle, on observe avant cette date certains services assez communs aux villes qui ont déjà un Hôtel de ville.¹¹

- Dès 1833 : les communes de plus de 300 habitants ont l'obligation d'entretenir l'école. L'école est souvent couplée à la mairie, on parle de « mairie-école ».
- Il y a aussi la mise en place d'une administration judiciaire : la Justice de Paix ou alors un tribunal.
- L'Hôtel de ville a également des fonctions proprement communales de 2 ordres :
 - 1) **Politique** avec la salle du conseil, le bureau du maire et des conseils municipaux
 - 2) **Administratif** avec le bureau de l'état civil, la salle des mariages et le cadastre
- L'Hôtel de ville a également une fonction de police, de sécurité et d'épargne. On retrouve assez souvent dans l'édifice un service dédié à la caisse d'épargne.
- L'édifice municipal abrite aussi les services culturels comme des embryons de musées, des bibliothèques ou salles de lecture et le local des archives.

➡ Et l'Hôtel de ville de Meaux dans tout ça ?

Comme la ville se fait octroyer la Charte en 1179, il y a sûrement à partir de ce moment une maison commune accolée au Château du Comte de Champagne Henri Ier. Si nous avons peu d'informations sur cet édifice ancien, nous savons que la ville de Meaux réalise d'importantes transformations sur ce bâtiment au début du XIXe siècle ce qui lui confère le statut véritable d'Hôtel de ville ! La ville de Meaux est donc en avance car dès 1811 elle pense la nécessité d'aménager un édifice suffisamment pratique pour y accueillir les différents services et les citoyens. Le premier véritable Hôtel de ville de Meaux est donc délivré en 1833. Après cette première campagne de travaux, l'Hôtel de ville change à nouveau à la fin du siècle entre 1897 et 1902 conférant à l'édifice cet aspect grandiose qu'on lui connaît aujourd'hui. Depuis, il n'y a pas eu de changements majeurs si ce n'est des agrandissements pour les bureaux, des réfections de toiture, peaufiner les détails d'ornementation, de décoration et de commodité.

¹¹ Ibid., p. 32.

➡ **Petit contexte économique et politique : qui gère et valide les travaux faits dans les communes et notamment dans les Hôtels de ville ? ¹²**

- Loi du **14 décembre 1789** concernant la responsabilité des chantiers municipaux d'architecture publique : le Conseil municipal sous la surveillance du **préfet** est chargé de diriger et faire exécuter les travaux publics et ensuite de les administrer. ¹³
- Les municipalités sont contraintes à 2 niveaux :
 - 1) **Financier** car tout emprunt doit être autorisé par un règlement d'administration publique.
 - 2) **Architectural** car jusqu'en **1848**, devis et plans supérieurs à 30 000 francs sont soumis à l'approbation de ministre de l'Intérieur ou du préfet si la somme est inférieure.
- Sous le Second Empire avec le décret du **25 mars 1852** : glissement au niveau préfectoral de l'ensemble des procédures et des décisions quel que soit le montant des devis. Autrement dit, les municipalités doivent se soumettre à la volonté du préfet.
- Loi du **5 avril 1884** sur l'organisation municipale : réduction du contrôle des préfets aux constructions dont la dépense dépasserait la limite des ressources de la commune. Autrement dit, c'est à partir de cette date que les communes sont libres de construire l'Hôtel de ville de leur choix. Attention toutefois pour certains projets conséquents puisqu'il y a quand même des commissions supérieures chargées de valider les projets.

Après ces courts rappels, nous nous demanderons si l'Hôtel de ville de Meaux est le reflet d'une architecture commune aux Hôtels de ville ou s'il possède des traits caractéristiques qui lui sont propres ?

Le plan proposé pour cette étude est à la fois chronologique et thématique. Nous nous intéresserons dans un premier temps aux premières campagnes de travaux réalisées entre 1826 et 1833 afin de mettre en lumière, dans un deuxième temps, les spécificités de l'édifice réalisées lors de la deuxième campagne de travaux entre 1897 et 1902. Nous nous intéresserons enfin aux dernières rénovations réalisées à l'Hôtel de ville réalisés entre 1924 et 1979.

¹² Ibid., p. 31-32.

1 Les premières transformations de l'Hôtel de ville : restauration du bâtis ancien et aménagement d'un édifice fonctionnel (1811-1833)

1.1 Des projets de restauration réussis

Dans les archives municipales, les documents relatifs à l'Hôtel de ville datent de 1811 lorsque commence à apparaître la nécessité de restaurer l'édifice.

- Le 25 août 1811, le devis et détails estimatifs des travaux de réparation à faire à l'Hôtel de ville de Meaux (donc l'ancienne maison commune) informent que le comble plat couvert en ardoise de la mansarde du corps de logis principal doit être refait à neuf tout comme le comble au-dessus de l'horloge. Ces projets de rénovation et de mise en valeur de la toiture ont un coût de **886.95 francs**. Le devis précise également les travaux à prévoir pour la maçonnerie notamment refaire à neuf la cheminée de la grande salle, réparer les murs et autres rénovations pour un total de **1 084.77 francs**.¹⁴
- En 1818, un devis est cette fois-ci dressé le 10 septembre pour la construction dans un des angles de la cour d'un bâtiment pour servir de corps de garde à la garde nationale. Ce projet reçoit l'approbation du préfet de la Seine et Marne le 30 avril 1819. Ce pavillon revient à un coût de **557.35 francs**.¹⁵

Outre les rénovations successives, le bâtiment initial est en trop mauvais état. L'alerte est donnée en 1821 lorsque M. Veillet, Maire de la ville, met sous les yeux des membres du Conseil le rapport de l'architecte Savard dans lequel il est précisé « l'état de dégradation et de vétusté » de l'édifice. Dans l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la ville lors de la séance du 12 mars 1821, le Conseil a considéré « qu'effectivement le bâtiment dont il s'agit menace [ruine] et qu'on ne pourrait sans danger le conserver dans l'état où il est ». Il faut attendre 5 ans pour que soient dressés plans et devis pour lancer la campagne de travaux !¹⁶

1.2 Organisation du nouveau bâtiment selon M.Savard, architecte de la ville de Meaux

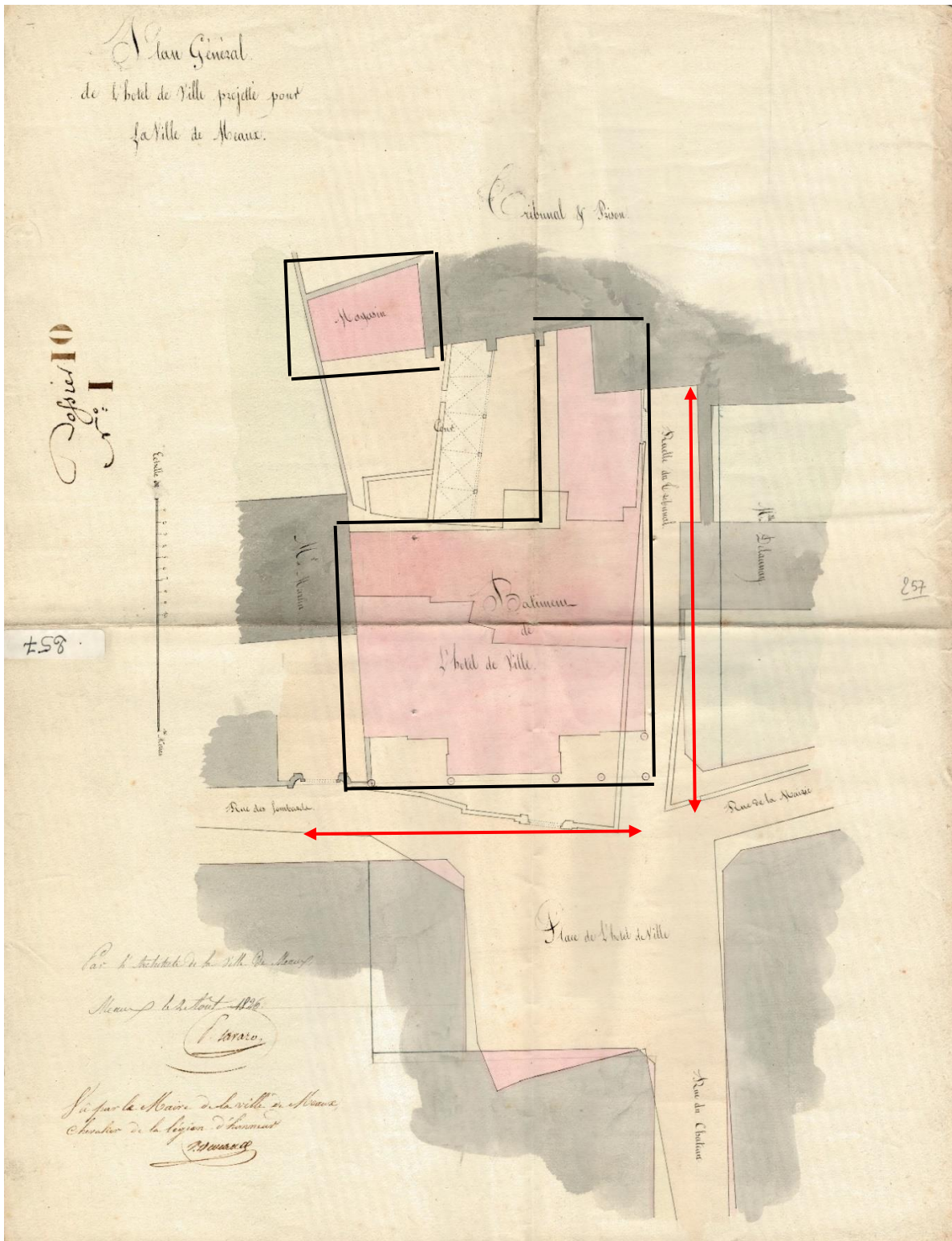
Dans le devis réalisé par l'architecte datant du 2 août 1826, il y dresse l'état des lieux du bâtiment avant travaux. Il précise alors que l'Hôtel de ville est composé de plusieurs bâtiments et forme une masse irrégulière placée entre deux cours, l'une sur le devant vers la place et l'autre donnant sur le derrière séparant ainsi ces bâtiments de la prison.¹⁷

¹⁴ AM, 1M11-1M12, dossier 5829.

¹⁵ AM, 1M11-1M12, dossier 5829.

¹⁶ AM, 1M11-1M12, dossier 6439.

¹⁷ AM, 1M11-1M12, dossier 3848.



Plan 257, Hôtel de ville- Projet : plan d'ensemble, 2 août 1826, réalisé par M. Savard, dimensions inconnues. Ce plan représente les projections pensées par l'architecte. Les flèches rouges indiquent l'extension de l'emplacement du bâtiment initial. Entouré en noir, l'emplacement total du nouvel hôtel de ville.

Le nouvel Hôtel de ville dans les plans de Savard garde sa géolocalisation mais les limites du terrain sont étendues vers la ruelle de la prison ainsi que vers la rue des Lombardes (flèches rouges sur le plan). Une fois cet espace délimité, l'architecte pense la nouvelle bâtisse composée comme suit :

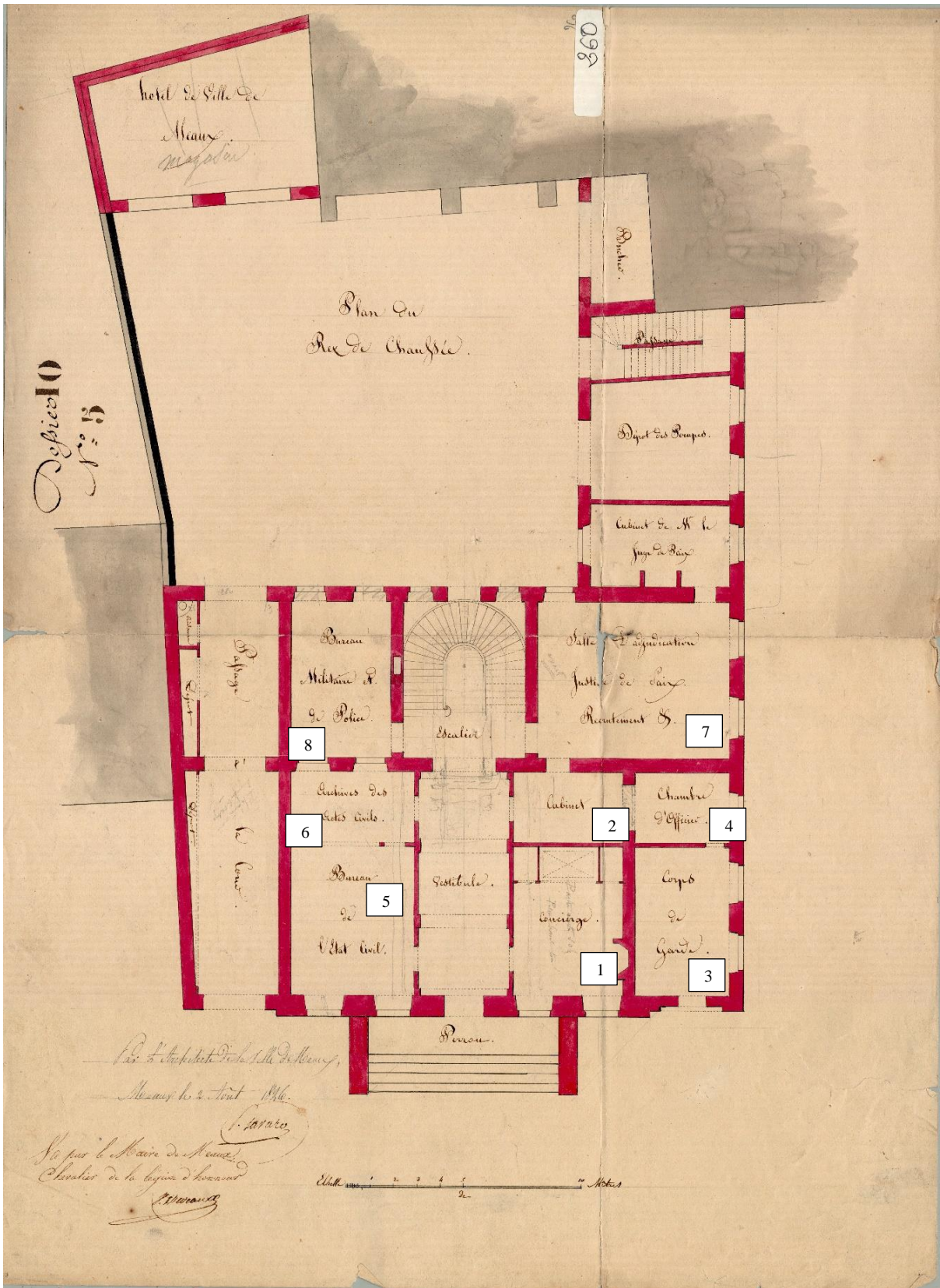
- Un principal corps de bâtiment de 23.90m de longueur de façade et 17.40m de largeur sur la place.
- Un deuxième bâtiment vers la ruelle du tribunal se prolongeant jusqu'au bâtiment de la prison de 16.50m de longueur de façade vers la cour et 7m de largeur.
- D'un bâtiment servant de magasin, construit dans le fond de la cour en prolongation du bâtiment de la prison, de 9m de façade et 10.60m de largeur.

Focus : composition du principal corps de bâtiments

Rez-de-chaussée

Le RDC est constitué d'un vestibule et à droite de celui-ci se trouvent le logement du concierge (1), le cabinet d'échange pour la salle d'adjudication (2), le corps de garde (3) et une chambre d'officier (4). A gauche du vestibule se trouvent le bureau des actes civils (5) et une pièce de dépôt servant aux archives de l'état civil (6). Au fond du vestibule se trouve l'escalier conduisant aux étages supérieurs avec une salle pour **la Justice de Paix** et le recrutement (7). On y trouve aussi le bureau militaire et de police (8), un passage à la ruelle des Lombardes et un petit escalier conduisant au premier étage. La hauteur du RDC depuis le sol jusqu'au-dessous du plancher est de 4.60m.

L'Hôtel de ville tel qu'il est pensé en 1826 comporte bien les services communs et nécessaires au bon fonctionnement de la ville ! Il y a donc au RDC la fonction judiciaire, la fonction de police et de sécurité ainsi que l'aspect plus administratif.



Plan 260, Hôtel de ville- Projet : plan du rez-de-chaussée, 2 août 1826, réalisé par M. Savard, dimensions inconnues

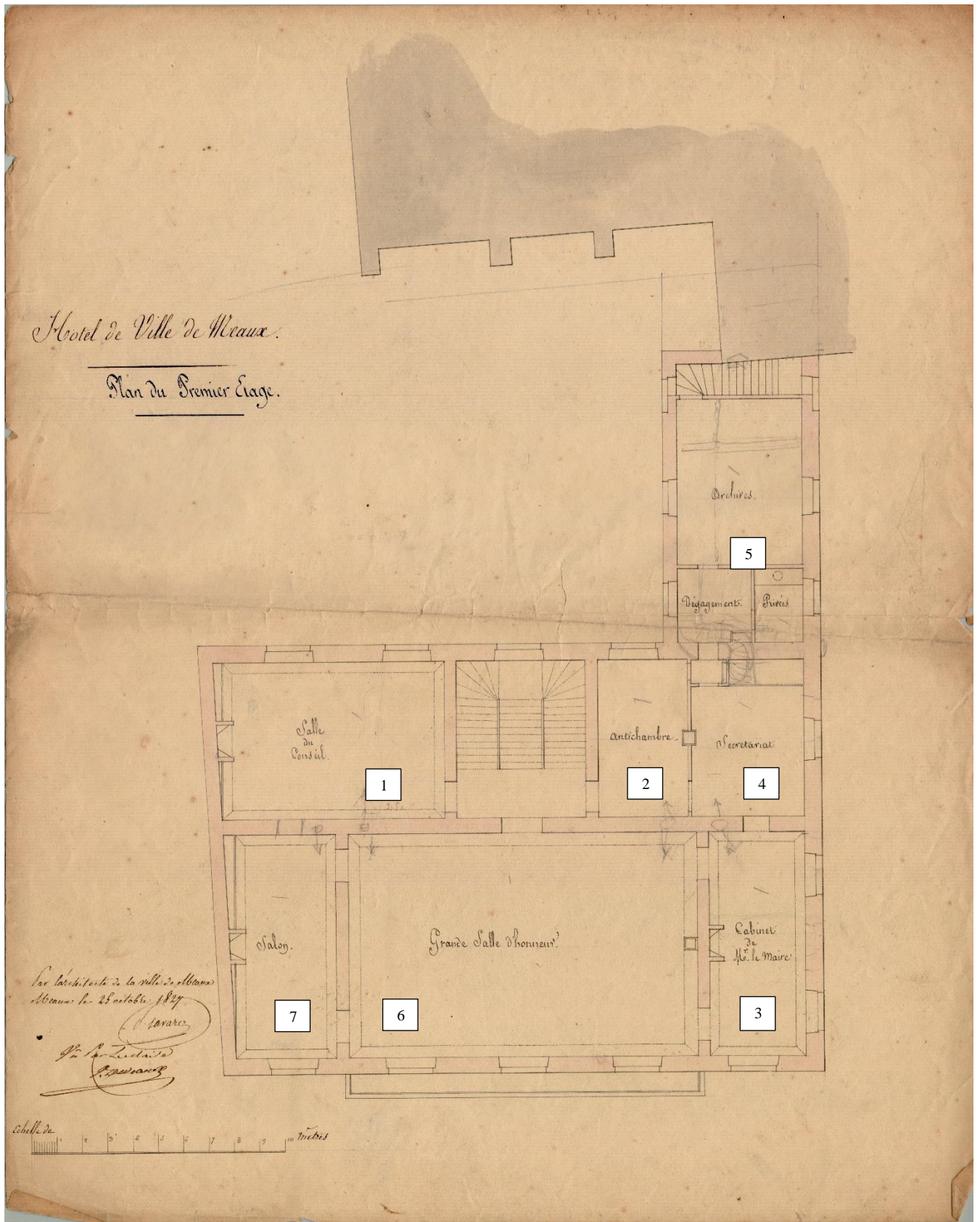
Le saviez-vous ?

La Justice de Paix est un héritage de la loi du **16 août 1790** qui instaure en France les justices de paix.

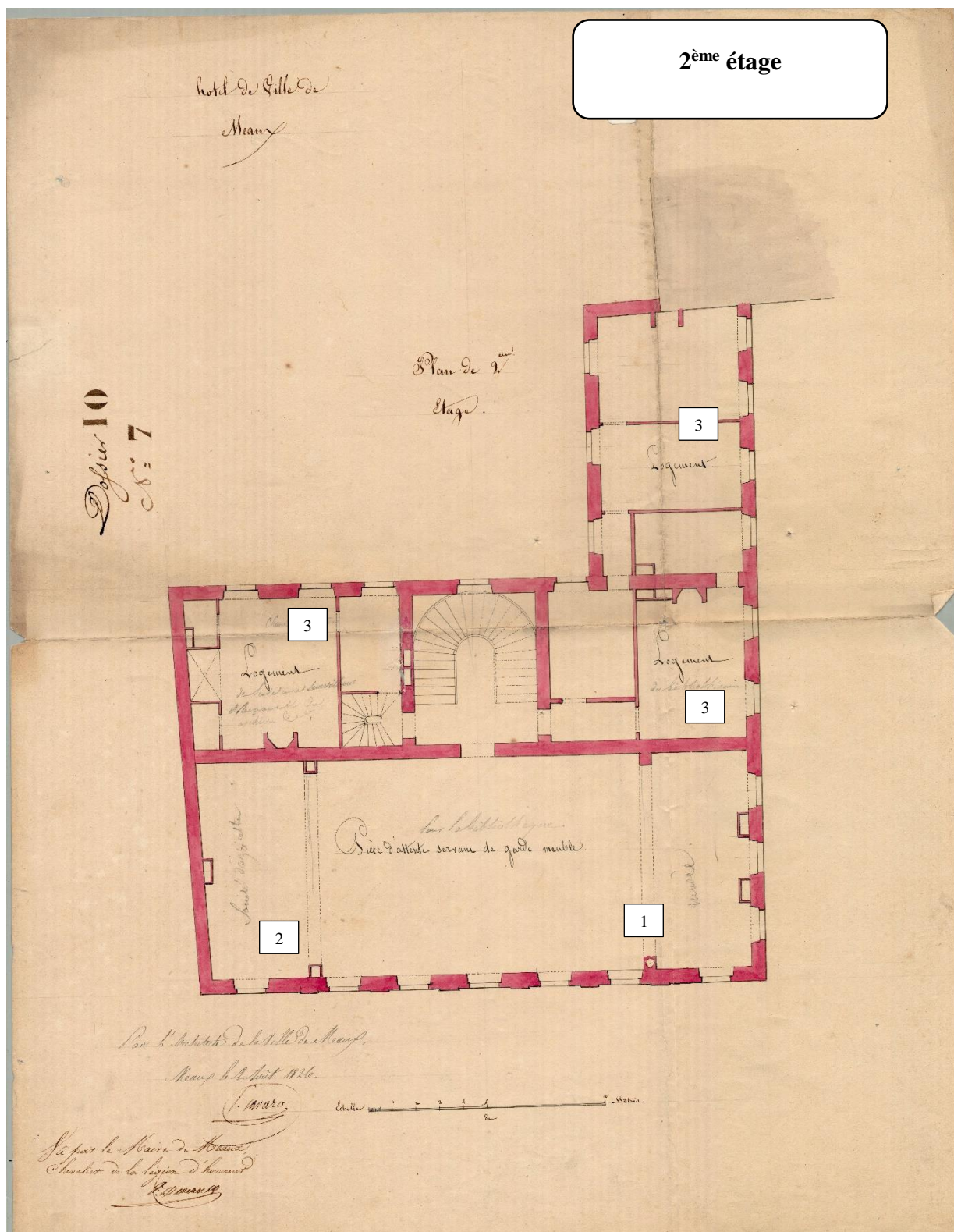
- L'objectif est de mettre au service des citoyens une justice de proximité, plus simple, plus efficace et plus équitable que la justice classique.
- Ces justices de proximité sont supprimées en **1958**.

1^{er} étage

Au 1^{er} étage de part et d'autre de l'escalier se trouve la salle du Conseil (1) et une antichambre (2). A droite de l'escalier se trouvent le cabinet du Maire (3), le secrétariat (4) et une pièce servant au dépôt des archives (5). Sur le devant de l'escalier se trouvent une grande salle d'honneur (6) et un salon (7). La hauteur de cet étage est de 4.40m. Là encore l'Hôtel de ville est conforme aux structures communes car nous retrouvons bien la salle du Conseil où peuvent se réunir les édiles et le service d'archives.

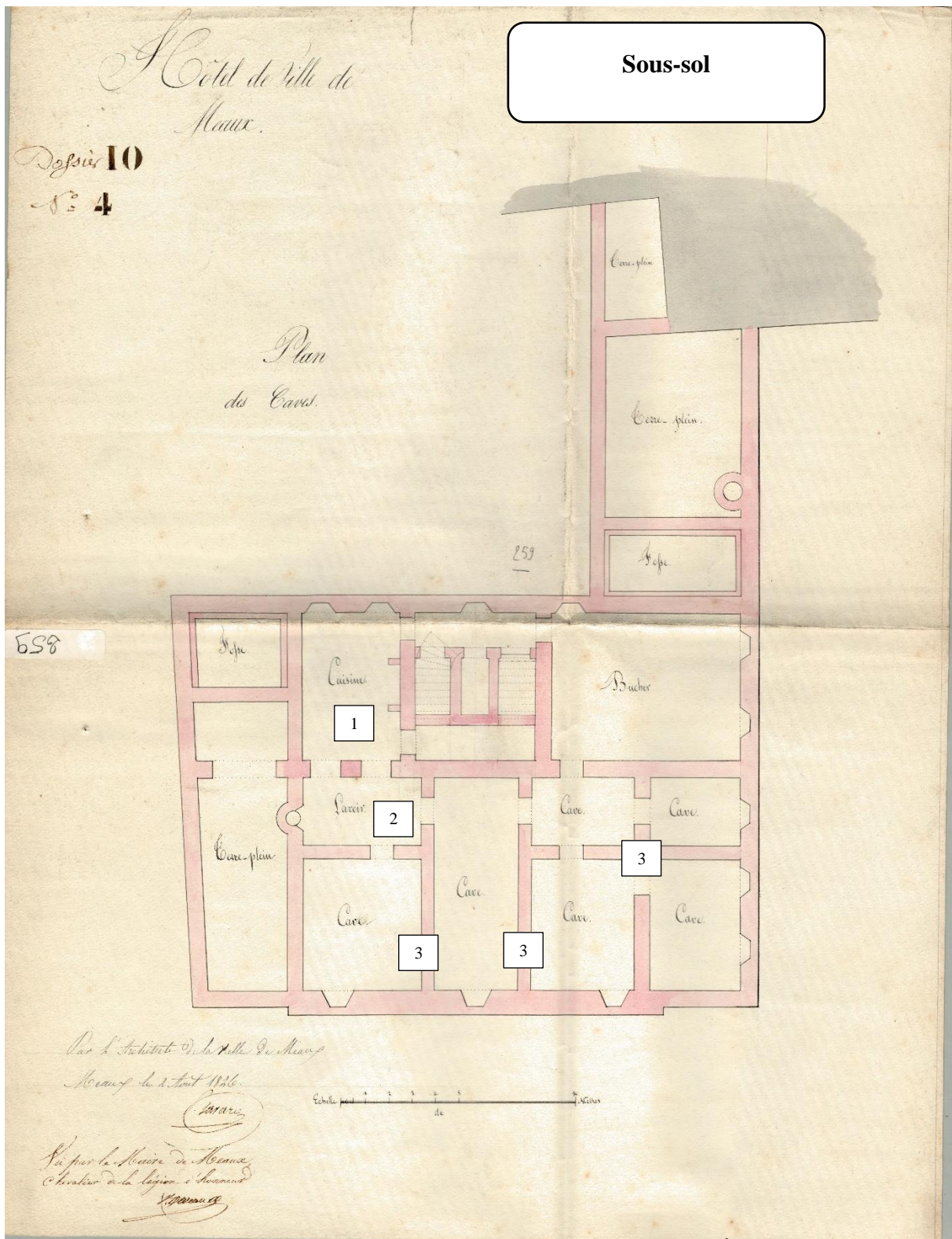


Plan du 1^{er} étage de l'Hôtel de ville réalisé par l'architecte Savard le 25 octobre 1827, dimensions inconnues.



Plan 262, Hôtel de ville-Projet : plan du deuxième étage, 2 août 1826, réalisé par M. Savard, dimensions inconnues.

Au 2^e étage se trouvent une grande pièce d'attente pour la bibliothèque publique servant aussi de garde-meuble (1) ainsi que le musée d'archéologie (2). Le reste de l'étage est occupé par des logements pour les employés (3). La hauteur de cet étage est de 3.65m.



Plan 259, Hôtel de ville-Projet : plan des caves, 2 août 1826, réalisé par M. Savard, dimensions inconnues.

A l'étage souterrain, se trouvent une cuisine (1), un lavoir (2) et des caves (3), très utiles pour stocker de l'ameublement et pour se restaurer ! La hauteur est de 3.50m.

Le total général du projet du nouvel Hôtel de ville est ainsi estimé à **121 939 68** francs. ¹⁸

1.3 Le mystère du 1^{er} septembre 1828



Le mystère sur la pose de la première pierre est toujours présent ! De nombreux écrits sur la ville de Meaux attestent que ce serait Charles X, roi de France, qui aurait déposé la première pierre de ce nouvel Hôtel de ville. Dans les faits, les registres des conseils municipaux ne font pas mention de cet évènement et nous pouvons donc émettre quelques réserves face à cette hypothèse. Néanmoins, un document atteste bien l'importance de cette première pierre sur laquelle M. Bourette aurait gravé :

« L'an de Grace 1828, 4^e année du règne de S.M. Charles X. H. de Chantelou, Ch.er de la légion d'honneur, sous-préfet de l'Arro. A. Veillet de Veaux, Ch.er de la légion d'honneur, Maire. Concernant : la 1^{ere} pierre de l'Hôtel de ville, reconstruit d'après le vœu du conseil municipal, sur un devis de 120,000 francs, a été posée le 1^{er} septembre. » ¹⁹ Il faut attendre 1833 pour que les travaux soient terminés !

AM, Carte postale 2F11290, représentant l'Hôtel de ville délivré en 1833 à la fin des travaux.

¹⁸ AM, 1M11-1M12, dossier 3848.

¹⁹ AM, 1M11-1M12, dossier 4949.

2 Des transformations majeures pour l'Hôtel de ville : agrandissement de l'édifice et multiplication des services (1893-1902)

C'est la plus grosse campagne de travaux mais paradoxalement c'est sur celle-ci que les documents conservés offrent le moins de détails du projet ! Cette campagne a néanmoins son importance car c'est elle qui définit l'Hôtel de ville tel qu'on le connaît aujourd'hui et qui confère à l'Hôtel de ville de Meaux ses spécificités comparé aux autres Hôtels de ville !

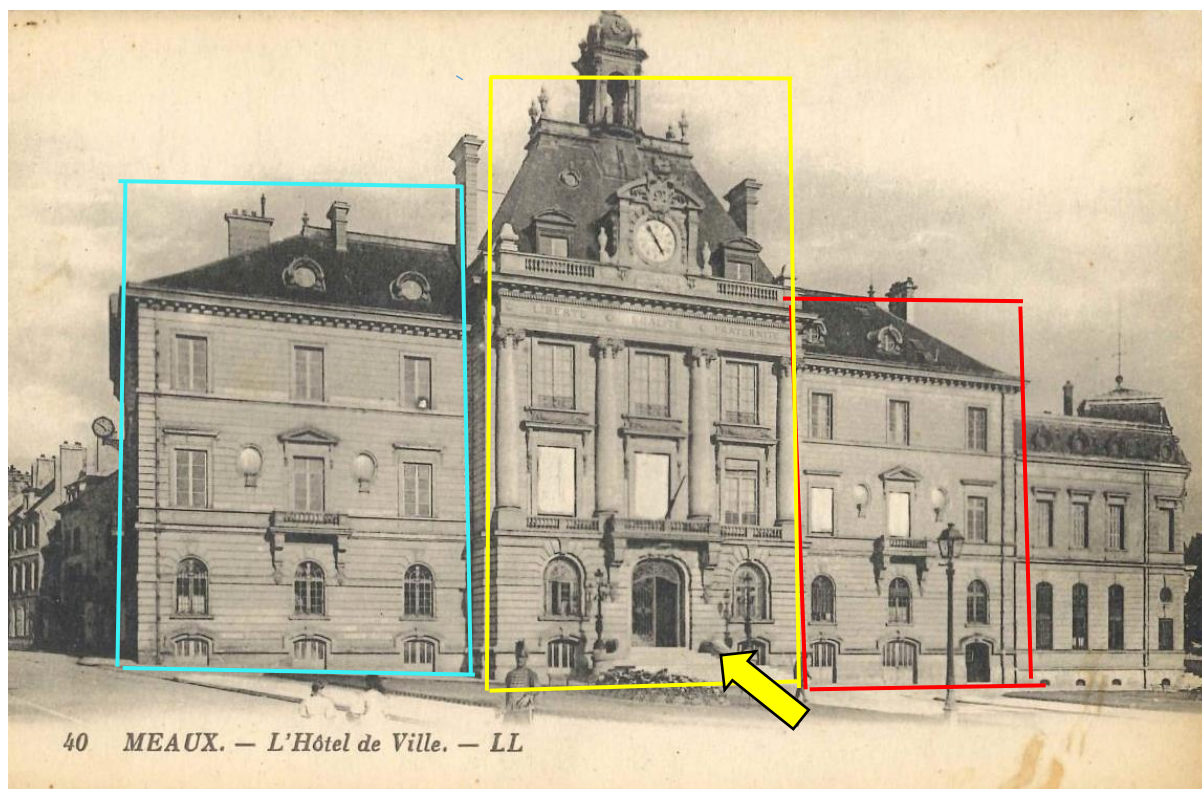
2.1 Un manque de place pour le bon fonctionnement des services

La ville s'agrandit et les services nécessaires à son bon fonctionnement aussi ! L'Hôtel tel qu'il a été réalisé en 1833 ne suffit plus au personnel et à l'accueil du public. Dans la séance du 31 janvier 1882 du Conseil général de la Seine-et-Marne concernant le palais de Justice, M. Renancier au nom de la commission du palais de Justice de Meaux rapporte le fait que le Palais actuel est « dans un état de délabrement complet et qu'il y a urgence à procéder à sa réfection ». ²⁰ Cet espace laissé vacant revient à la ville de Meaux et c'est ainsi que la mairie récupère le terrain pour y établir une annexe servant à agrandir l'Hôtel de ville.

Il faut attendre 1893 (plus de 10 ans) pour que les devis et les plans des travaux soient réalisés car il faut que ces derniers soient validés par le préfet. Et oui, rappelez-vous ! Même si nous sommes en 1893 et que normalement les municipalités ont plus de liberté, le budget nécessaire pour réaliser les travaux est conséquent et il faut donc que le préfet donne son accord.

2.2 La construction de l'annexe et du bâtiment central : quelles modifications par rapport au bâtis existant ?

²⁰ AM, 1M15-1M16, dossier 2037.



Carte postale 2F11296, l'Hôtel de ville de Meaux, date inconnue. En rouge, la délimitation de l'annexe construite en 1897 à partir des plans de 1893 sur les fondations de l'ancien Palais de Justice. En bleu, l'ancien bâtiment de l'Hôtel de ville (1828). En jaune, le bâtiment central faisant office de nouvelle entrée. La flèche jaune représente la nouvelle entrée de l'Hôtel de ville dès l'achèvement des travaux en 1900.

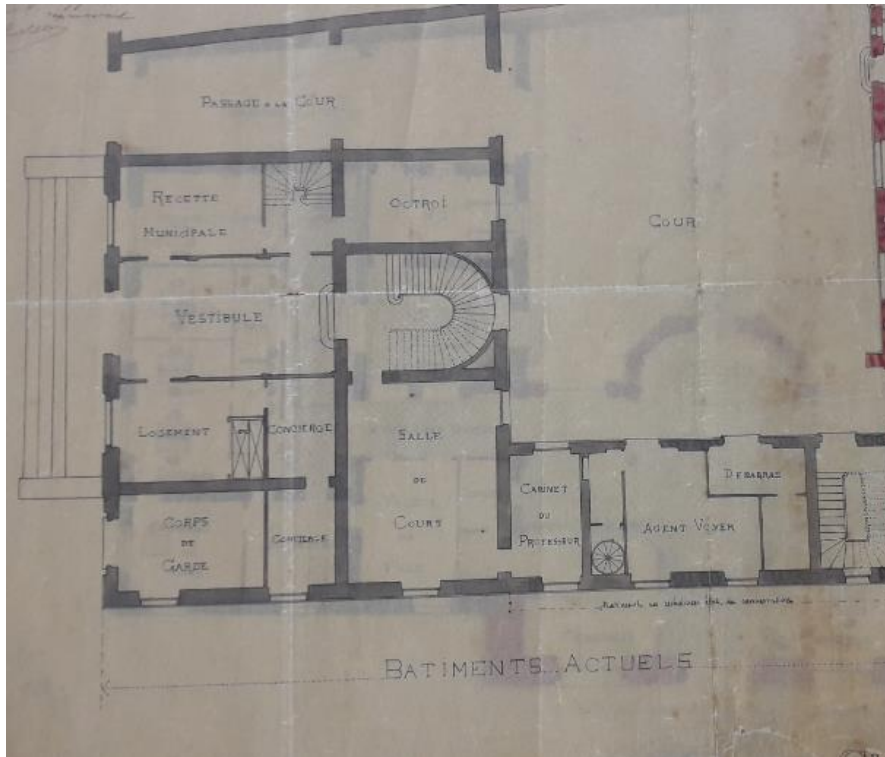
1) L'annexe de 1893 (indiquée en rouge sur les plans)

Dans le rapport de la Commission des travaux des réunions du 16 et du 21 février 1893²¹ il est stipulé que « le bâtiment à construire comprendra plusieurs services aujourd'hui logés d'une façon tout à fait insuffisante dans l'hôtel de ville actuel ». Le rapporteur écrit même « Vous connaissez tous les bureaux de la police, il est inutile d'insister sur la nécessité de les remplacer. La Justice de Paix ne possède ni salle des témoins, ni cabinet convenable pour les enquêtes ».

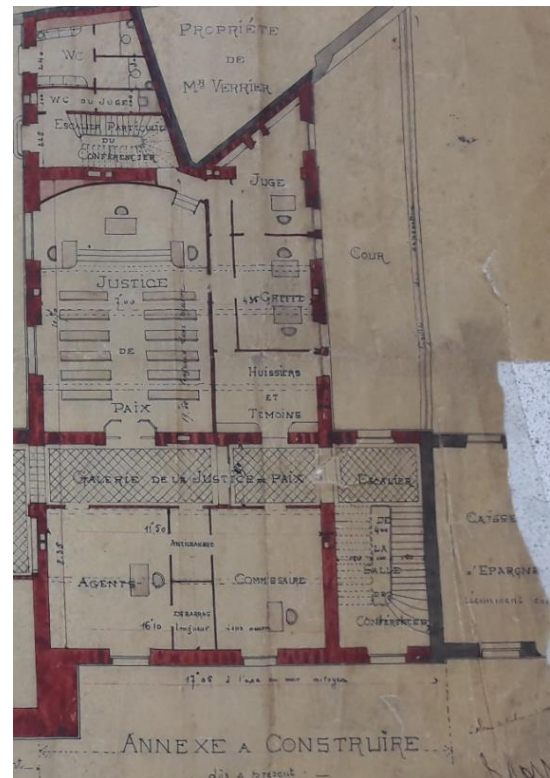
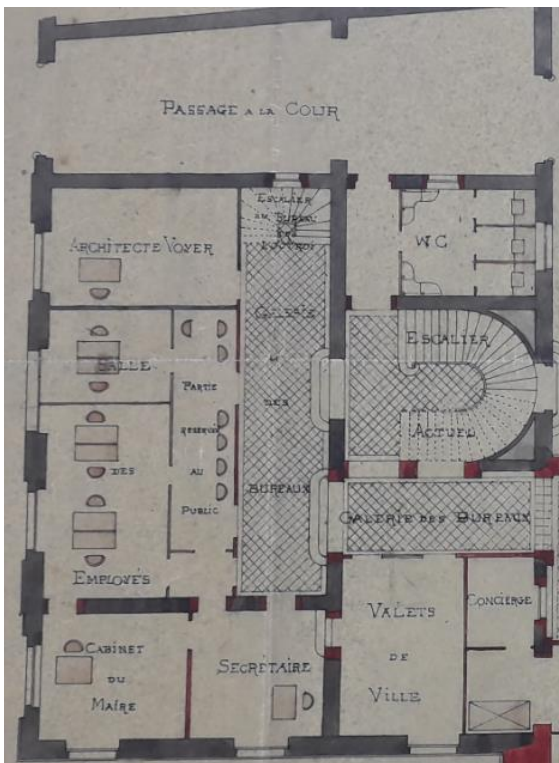
Grâce au plan dressé par l'architecte, il est possible de voir les modifications apportées suite à la construction de l'annexe.

- L'annexe au niveau du rez-de-chaussée permet d'y installer la Justice de Paix et les bureaux de police pour libérer de l'espace dans le RDC du bâtiment initial (1833)

²¹ AMM, 1M25-1M26.



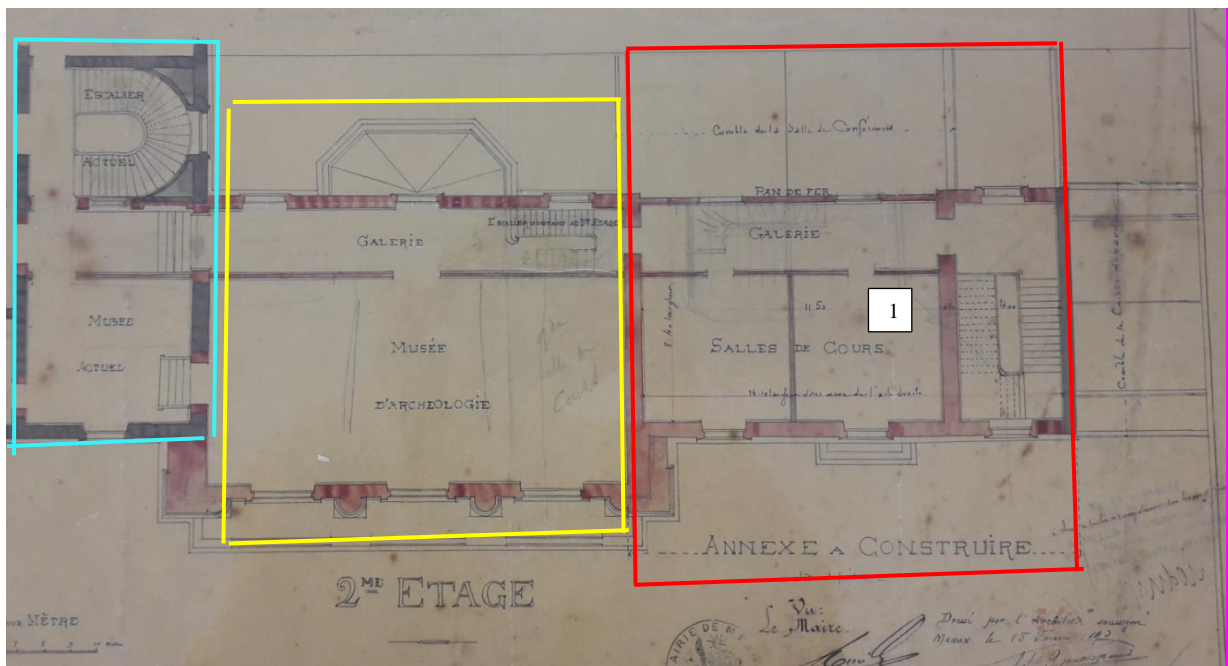
Plan 620, Hôtel de ville-Projet d'agrandissement : plan d'ensemble du rez-de-chaussée, 15 février 1893, réalisé par M. Boudinaud, dimensions inconnues. Ce bout de plan représente le bâtiment construit en 1833.



Plan 620, Hôtel de ville-Projet d'agrandissement : plan d'ensemble du rez-de-chaussée, 15

février 1893, réalisé par M. Boudinaud, dimensions inconnues. A gauche, le RDC de l'ancien bâtiment réaménagé suite à la construction de l'annexe. A droite, les nouveaux services qui doivent être aménagés dans l'annexe.

- Dans l'annexe du 1^{er} étage, c'est une pièce devant servir à la fois de salle de conférence et de salle des fêtes qui est réalisée.
- Au 2^e étage, l'annexe sert à créer deux salles de cours pour les jeunes filles (1) ou servant aux cours du soir. On retrouve là encore ce système ancien des « mairies-écoles » !



Plan 457, Hôtel de ville-Projet d'agrandissement : deuxième étage, 15 février 1893, réalisé par M. Boudinaud, dimensions inconnues En bleu le 2^{ème} étage de l'ancien Hôtel de ville (1833). En jaune, le 2^{ème} étage du bâtiment central (1897) En rouge, le 2^{ème} étage de l'annexe (1897).

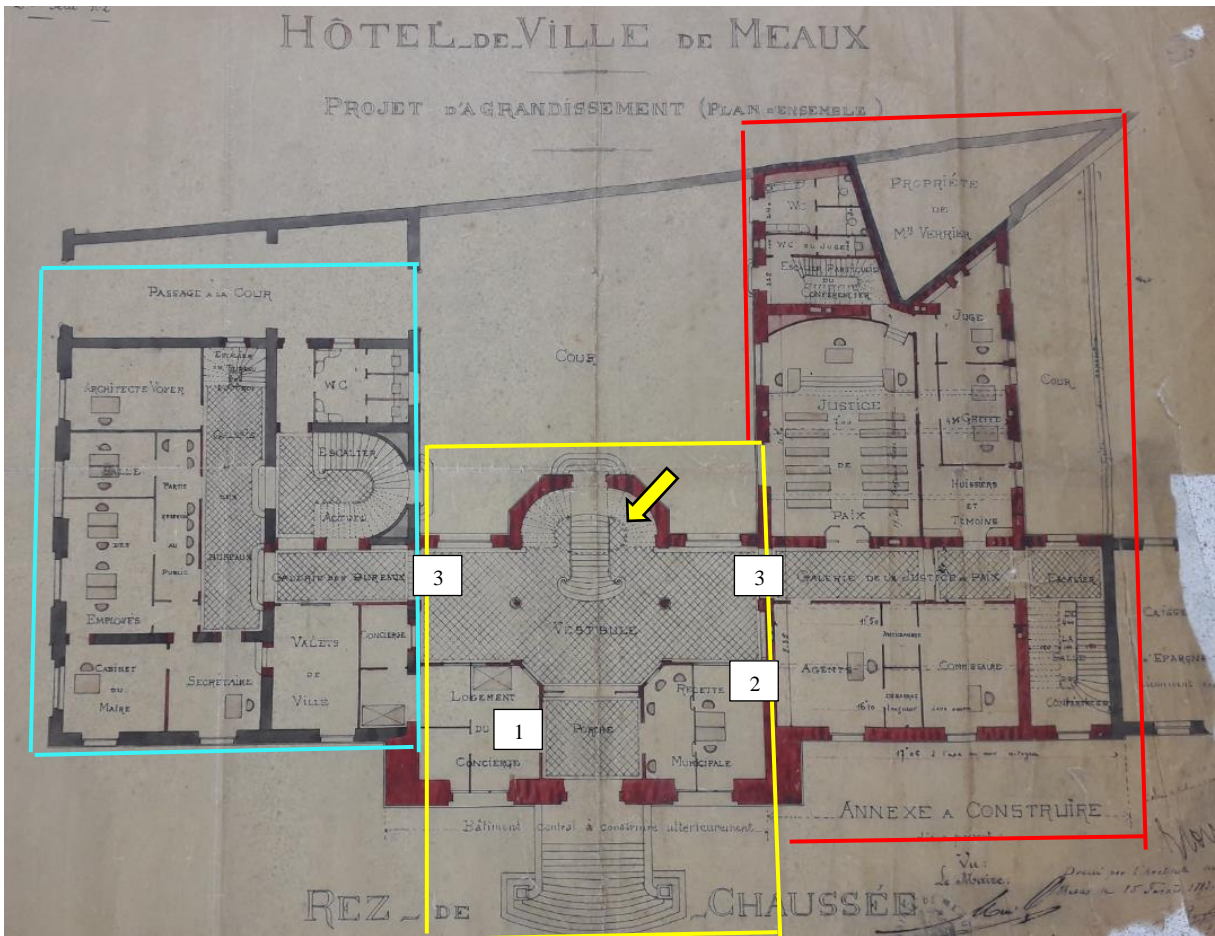
2) La construction du bâtiment central (indiqué en jaune sur les plans)

Outre l'annexe, Boudinaud prévoit également dans ses plans de 1893 de construire un bâtiment central permettant de relier l'ancien bâtiment datant de 1833 et l'annexe nouvellement construite. C'est par l'entrée de ce nouveau bâtiment que le public peut avoir accès à l'Hôtel de ville et cela encore aujourd'hui !

Lors de la séance du 19 janvier 1895 du conseil général des bâtiments civils Monsieur Laloux, architecte du gouvernement, présente le projet autour de ce nouveau bâtiment.²² Celui-ci doit relier les deux pavillons actuellement existants et doit contenir :

²² AM, 1M15-1M16, dossier 6526.

- Au Rez-de-Chaussée le vestibule avec le logement du concierge (1), les bureaux de la recette municipale (2) et la galerie reliant les divers services déjà installés (3)



Plan 620, Hôtel de ville-Projet d'agrandissement : plan d'ensemble du rez-de-chaussée, 15 février 1893, réalisé par M. Boudinaud, dimensions inconnues. En bleu, le RDC de l'ancien Hôtel de ville réaménagé (1833) En jaune le RDC du nouveau bâtiment central. En rouge, le RDC de l'annexe. La flèche jaune indique l'escalier d'honneur.

- Face à l'entrée, la construction de l'escalier d'honneur conduisant à la salle des mariages située au 1^{er} étage (flèche jaune sur le plan ci-dessus). Cette construction est commune aux Hôtels de ville, il s'agit de donner à la bâtisse une allure magistrale et imposante. On retrouve notamment ce grand escalier à l'Hôtel de ville de Paris !
- Au 2^{ème} étage doit se trouver un musée d'archéologie. Là encore rappelez-vous, il s'agit d'un service tout à fait classique et commun aux Hôtels de ville. La ville de Meaux ne fait donc pas exception à cette règle.

Ce n'est qu'en 1897 que les plans et les devis établis par Boudinaud sont validés et que les travaux peuvent commencer. Ainsi, dans le rapport fait par les Commissions réunies des finances et des travaux le 14 mars 1897, il est mentionné :

« Dans votre séance du 12 février dernier, vous avez renvoyé pour examen à vos Commissions des Finances et des travaux réunies, les projets dressés par M. Boudinaud, architecte, pour les travaux d'achèvement de l'hôtel de ville. Passant à l'étude des devis, elles ont constaté que des divers rapports présentés, tant par les Commissions du dernier Conseil, que par le Conseil des bâtiments civils, il résultait que ces devis semblent établis de façon à donner toute garantie et prévient des chiffres suffisants pour assurer l'achèvement des constructions prévues aux plans et elles ont approuvé également l'adoption de ces devis »²³

Le coût total des travaux de **277 192 20 francs** doit être pensé dans une logique globale de construction et de rénovation impliquant les services suivants :²⁴

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| - Terrasse et Maçonnerie | - Charpente |
| - Serrurerie | - Menuiserie |
| - Peinture et vitrerie | - Tenture et divers |
| - Escalier en fer | - Dallages en mosaïque par Bichi |
| - Voutes en briques | - Paratonnerre par Mildé |
| - Sculpture par Josserand | - Candélabres du Perron |
| - Achèvement de la salle des fêtes | - Décoration par Sion |

Si nous pouvons savoir pour certains secteurs d'activité quel artisan est nommé pour la réalisation des travaux, il faut garder à l'esprit la rude concurrence entre artisans pour obtenir le chantier. La municipalité lance notamment des appels d'offre à travers la presse mais aussi sous forme d'affiche dont nous pouvons supposer qu'elles étaient placardées à la mairie mais aussi dans d'autres établissements publics voire dans la rue. Les artisans répondaient aux offres et la municipalité décidait ensuite, selon le respect du budget imposé et les travaux à réaliser, à qui elle accordait le chantier.

²³ AM, 1M15-1M16, dossier 5485.

²⁴ AM, 1M15-1M16, dossier 6526.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MEAUX

(SEINE-ET-MARNE)

ADJUDICATION

Des Travaux de Construction d'une

ANNEXE A L'HOTEL DE VILLE

Le Maire de la Ville de Meaux fait savoir que le **SAMEDI 5 SEPTEMBRE 1893, à 2 heures du soir**, il sera procédé devant lui, à l'Hôtel de Ville, en présence de deux membres du Conseil municipal, du Receveur municipal et de M. Boudinaud, architecte, chargé de la direction des travaux, à l'Adjudication, par voies de soumissions cachetées, des travaux de construction d'une Annexe à l'Hôtel de Ville.

Les travaux seront adjugés en 7 lots, conformément au tableau ci-après :

DESIGNATION DES LOTS	METREES QUADREES	SOMME A VALOR pour 1000000	CAUTIONNEMENT	OBSERVATIONS
1 ^{er} Terrasse, Maçonnerie et Dallage	57,228 f. 17	2,861 f. 50	2,860	
2 ^e Charpente en Bois	4,459 69	223 00	223	
3 ^e Couverture et Zincage	5,315 75	266 00	273	
4 ^e Menuiserie	11,056 79	553 00	551	
5 ^e Serrurerie et gros fers	18,087 49	904 35	900	
6 ^e Fumisterie	343 "	17 00	"	
7 ^e Peinture et Vitrerie	2,005 50	100 00	100	
	98,498 f. 39	4,924 f. 95		

Nul ne sera admis à soumissionner les Travaux s'il n'a les qualités requises pour les entreprendre et en garantir la bonne exécution. A cet effet, chaque concurrent devra produire, dans les conditions spécifiées par les articles 2, 3, 4 et 7 du Cahier des charges, un certificat de capacité et une promesse valable de cautionnement.

Le Certificat devra être présenté huit jours au moins avant l'Adjudication, à M. Boudinaud, architecte, 7, rue du Faubourg-Saint-Nicolas, qui le visera, faute de quoi le Certificat pourra être refusé.

Les Soumissions seront sur timbre et conformes au modèle ci-dessous, le rabais y sera indiqué à raison de tant de centimes par franc sur les prix du devis estimatif et non sur le montant total de l'estimatif; toute fraction de centime sera comptée pour le centime supérieur.

Dans le cas où plusieurs Soumissionnaires renfermeraient les mêmes offres, il sera procédé, séance tenante, à un nouveau concours entre ces Soumissionnaires seulement.

Les Soumissions devront être déposées au Secrétariat de la Mairie, quarante-huit heures avant l'Adjudication, passé ce délai, aucune Soumission ne sera plus admise.

Le Bureau chargé de procéder à l'Adjudication appréciera, seul, les titres des Soumissionnaires et aura le droit absolu d'évincer ceux qui ne lui sembleraient pas répondre entièrement aux conditions spécifiées par les articles 2, 3 et 7 du Cahier des charges sus-défini, sans qu'aucun recours puisse être exercé de la part des soumissionnaires évincés.

Les Soumissions des Entrepreneurs non admis, ne seront pas ouvertes. A cet effet, chaque Soumission devra être d'abord insérée dans une enveloppe cachetée qui sera renfermée ensuite dans une seconde enveloppe avec les pièces exigées pour concourir à l'Adjudication.

On peut prendre connaissance des plans et des autres pièces de l'Adjudication au Secrétariat de la Mairie et chez M. Boudinaud, architecte.

Meaux, 12 Septembre 1893.

Le Maire :

MERRÉ.

MODELE DE SOUMISSION

Je soussigné (nom, prénoms, profession et domicile), après avoir pris connaissance des plans et devis annexés des Travaux à exécuter pour la construction d'une Annexe à l'Hôtel de Ville, soumet, sous les clauses et conditions du cahier des charges

M'engage envers le Maire de la Ville de Meaux à exécuter les travaux sus-définis par moi-même ou par un tiers, moyennant un prix de franc sur les prix portés au devis estimatif.

A

1893.

(Signature)

MODELE DE PROMESSE DE CAUTIONNEMENT

Je soussigné (nom, prénoms, profession et domicile), m'engage envers M. le Maire de la Ville de Meaux à verser, au cas où je serais déclaré adjudicataire, entre les mains du Receveur municipal, dans les vingt-quatre heures de l'Adjudication, la somme de pour servir de cautionnement du lot indiqué sur l'affiche annonçant l'adjudication.

A

1893.

(Signature)

Meaux — Imprimerie MAISONNE-DUPRE.

AM, 1M15-M16, Appel d'offre pour les travaux à réaliser pour la construction du nouvel Hôtel de ville, 12 septembre 1893.

Focus : 3 études spécifiques du nouvel Hôtel de ville

Si les sources ne nous permettent pas de saisir les spécificités de chaque nouvelle pièce et chaque nouvel étage comme cela a pu être le cas avec le premier chantier entre 1828-1833, elles nous permettent pour celui de 1893-1902 de s'intéresser à des éléments plus ciblés. En effet, le gros des constructions étant fait, il y a eu une volonté d'ornementer l'Hôtel de ville pour le rendre grandiose à l'image des travaux réalisés. Tous les détails sont donc pensés à savoir les peintures, les meubles présents dans les pièces, le sol mais aussi l'espace urbain alentour. Faisons donc une étude plus recentrée sur 3 éléments qui font la spécificité de ce nouvel Hôtel de ville par rapport à celui de 1833 : le vitrail de l'escalier d'honneur, la mosaïque et les espaces verts aménagés face au bâtiment.

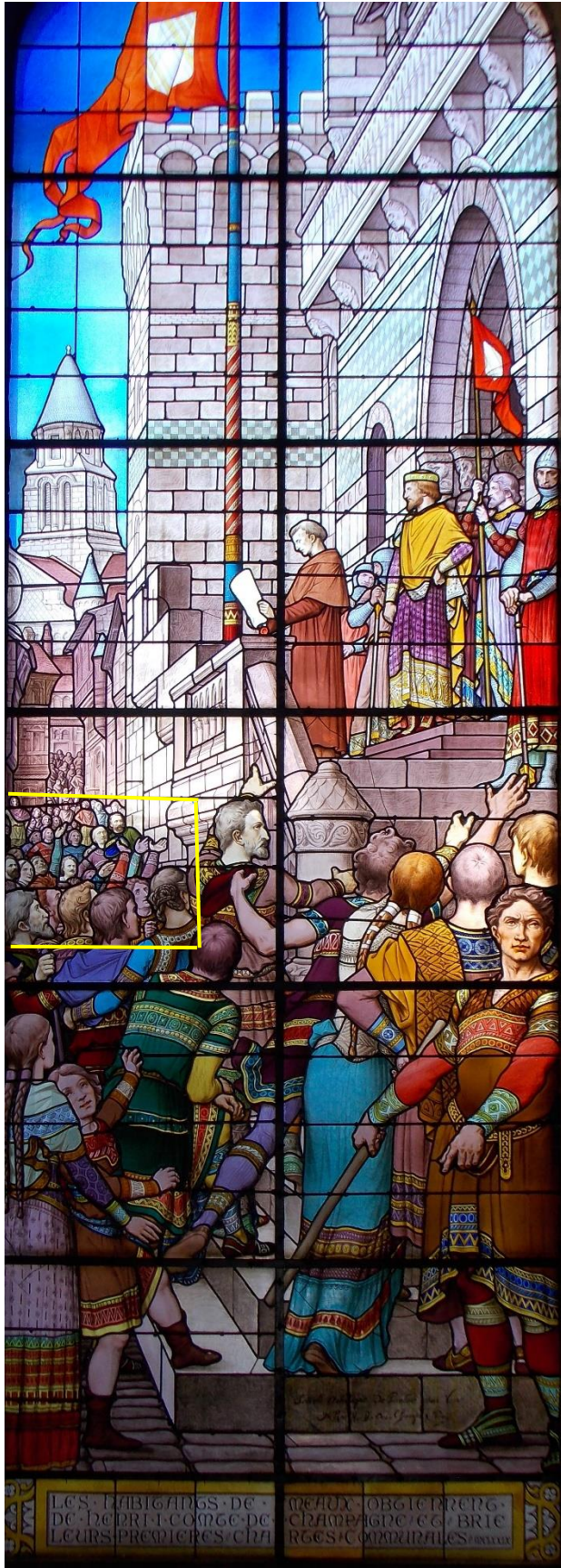
1. Le vitrail

Plusieurs travaux mentionnent le vitrail donnant sur l'escalier central de l'Hôtel de ville. Néanmoins peu d'informations concernent sa réalisation complète tout comme les procédés d'exécution. Cela peut s'expliquer par le fait qu'il n'y a pas beaucoup de documents relatifs à la verrière si ce n'est une description très générale de ce qui est représenté sur le vitrail et son coût. Dans un rapport sur le dessin définitif de la verrière de l'escalier de l'Hôtel de ville datant du 21 septembre 1899 est mentionné que :

« Devant un fort bel édifice du XIIe siècle la foule des Meldois est assemblée pour entendre la proclamation de leur première charte communale qu'un fort élégant seigneur entouré de quelques hommes d'armes leur fait par l'organe d'une sorte de scribe ou clerc à costume monastique, la bannière du comte flotte sur le groupe suivant la tradition du temps. »
²⁵ En bas du vitrail on peut alors y lire la légende suivante : « Les habitants de Meaux obtiennent de Henri Ier comte de Champagne et de Brie leurs 1^{er} charte communale 1179.

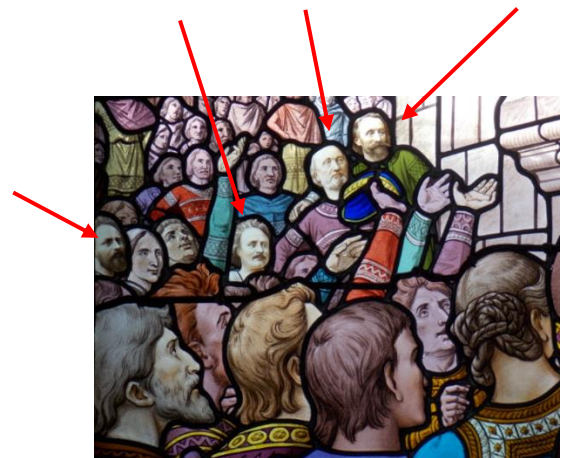
Cette œuvre d'art que l'on doit à la Société de peinture sur verre aussi appelée Société Champigneulle revient à un prix total, pause du vitrail comprise, de **2 500 francs** et doit être posée au plus tard le 31 décembre 1899. Il est également accordé à la Société d'enlever la verrière entre le 15 avril et le 15 novembre 1900 pour qu'elle puisse la présenter à l'Exposition Universelle qui se tient à Paris. Si la Société est autorisée à exposer son œuvre, elle doit à ses frais assumer la dépose puis la repose du vitrail une fois l'exposition terminée.

²⁵ AM, 1M18.



Il est regrettable de ne pas avoir plus de détails concernant cette réalisation notamment dans le choix des couleurs, des techniques utilisées, des personnages représentés mêmes si certaines suppositions ont été avancées. En effet, la Société s'est amusée à représenter les architectes qui travaillent sur le projet de l'Hôtel de ville dans le vitrail. Il est facile de les reconnaître car leurs visages dénotent par rapport à ceux des autres personnages bien que l'on ne puisse pas clairement dire qui est qui.

La baie du vitrail a subi une campagne de restauration en 1971. Visiblement en mauvais état, c'est l'atelier Duchemin qui se charge de repiquer les pièces peintes en reprenant l'inscription en bas du vitrail et en réalisant tout un travail de restauration des couleurs et des dessins. Cette mise en valeur du vitrail s'élève à **199.92 francs**.²⁶



L'encadré correspond au zoom (à droite) réalisé sur les personnages ayant participé au projet de rénovation de l'Hôtel de ville. Ils sont indiqués par les flèches rouges.

Photographie du vitrail (6,15m x 2,17m) exposé au-dessus de l'escalier d'honneur du RDC.

²⁶ AM, 1M37-1M38.

2. La mosaïque

Un autre élément remarquable dans l'Hôtel de ville c'est son sol en mosaïque sur lequel vous avez peut-être déjà marché ! Dans le procès-verbal datant du 4 décembre 1900²⁷ il est précisé que le mosaïste Florentin Henri Bichi s'engage à daller en mosaïque italienne :

- 1) Le vestibule du bâtiment central au rez-de-chaussée ainsi que les galeries desservant les bureaux et l'ancien escalier de l'aile gauche
- 2) Le petit vestibule sous l'escalier d'honneur
- 3) Les accès desservant la salle des mariages et la salle des fêtes

Si nous reprenons les plans du RDC réalisés par Baudinaud en 1893 présentés précédemment, l'étendue de la mosaïque apparaît clairement en hachurée. La mosaïque encore parfaitement visible à certains endroits de l'Hôtel de ville aujourd'hui permet de comprendre la vie de l'édifice.

Cette mosaïque est composée de marbre, d'émaux et de grès cérame à fond multicolore. Cette composition particulièrement robuste permet une très grande résistance aux agressions chimiques ou climatiques. Bien que les sources conservées ne nous permettent pas de connaître les techniques de réalisation, l'avancée des techniques au XIXe siècle permet de réaliser des moulages à la forme du décor souhaité que les mosaïstes installent sur du mastic ou de l'enduit. Ils ne leur restent plus qu'à suivre les moulages et y déposer les tesselles, noms donnés aux fragments qui composent la mosaïque. Le montant de ces travaux s'élève à **5 000 francs**.²⁸

Lorsque l'on porte un regard attentif sur ce sol, il est frappant de voir que certains motifs reviennent fréquemment et notamment deux serpents entremêlés formant la lettre M. Cet animal a de nombreuses significations à travers le monde et il serait impossible d'affirmer quelles étaient les intentions de l'architecte et du mosaïste lorsqu'ils ont pensé à cet animal. Néanmoins, il est précisé dans le procès-verbal que ces serpents représentent le blason de la ville.²⁹ Nous comprenons alors mieux le choix du serpent dont la souplesse épouse parfaitement les armoiries de la ville de Meaux ! Ainsi, si l'on regarde la forme de la lettre M sur le blason écrit avec une police particulière comme on la retrouve sur le vitrail notamment, et que l'on compare la forme de la lettre avec la forme des serpents sur le sol, nous retrouvons bien à peu de chose près le même motif.

²⁷ AM, 1M18, dossier « mosaïque ».

²⁸ AM, 1M18, dossier « mosaïque ».

²⁹ AM, 1M18, dossier « mosaïque ».



Armoiries de la ville de Meaux



Photographie prise au RDC



Photographie prise au RDC



*Photographie de la
lettre M représentée dans la légende du vitrail au RDC*



A gauche, une photographie prise devant la salle des mariages au 1^{er} étage ; à droite, une photographie prise à l'intérieur de la salle des mariages où la représentation des serpents est faite sur le mur.



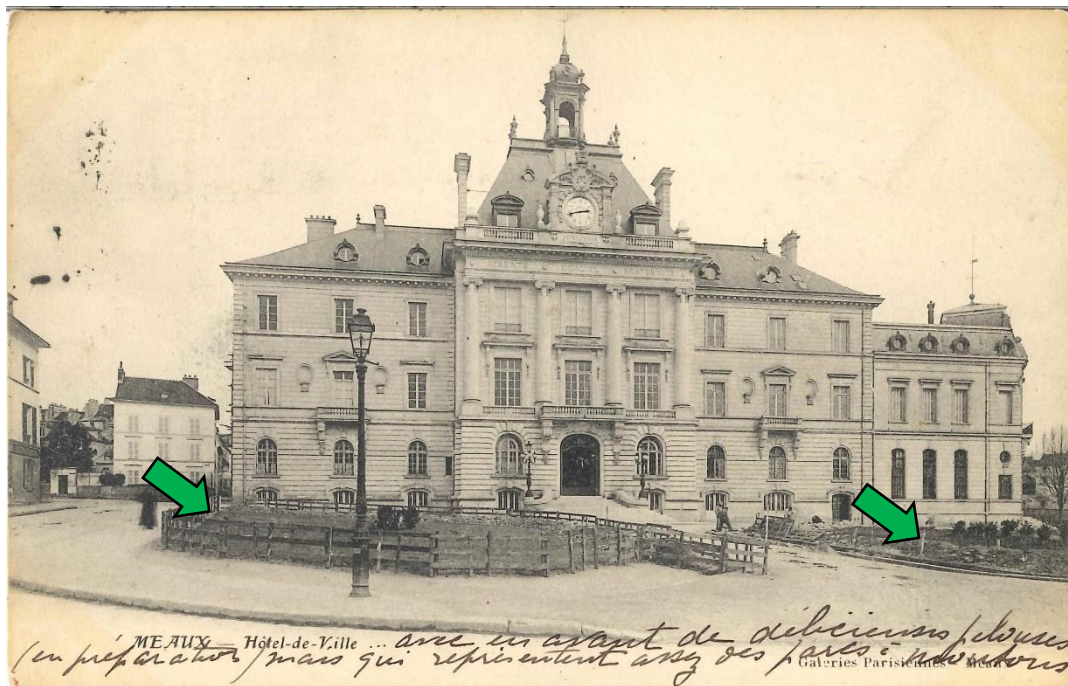
3. Aménagement de la place devant l'Hôtel de ville

Les travaux de construction pensés pour joindre l'utilitaire à l'esthétique ne concernent pas uniquement le bâtiment de l'Hôtel de ville. Tout l'environnement urbain alentour est soumis à de nombreuses modifications pour faire de la place de la mairie un espace attractif à l'image du nouveau bâtiment.

Deux projets sont proposés à la municipalité pour aménager et mettre en valeur la place en face de l'Hôtel de ville.

- 1) Tout d'abord le projet de Boudinaud, architecte de la ville pour un total de **559 francs**. La place est composée de gazon, de plates-bandes d'arbustes et de plantes et de bandes de fleurs plantées de rosiers tiges. Les trottoirs longeant l'hôtel de ville côté jardin et ceux faisant face au perron ont une largeur d'1m50. Les deux parties de gazon qui sont en face de l'hôtel de ville sont entourées d'une plate-bande où la partie extérieure est plantée d'arbustes et la partie intérieure est plantée de rosiers. Le rond et les 4 parties de gazon devant la caisse d'épargne suivent le même modèle. Cet espace est, dans le projet, entouré d'une grille d'1m de hauteur pour empêcher les chiens d'y pénétrer.

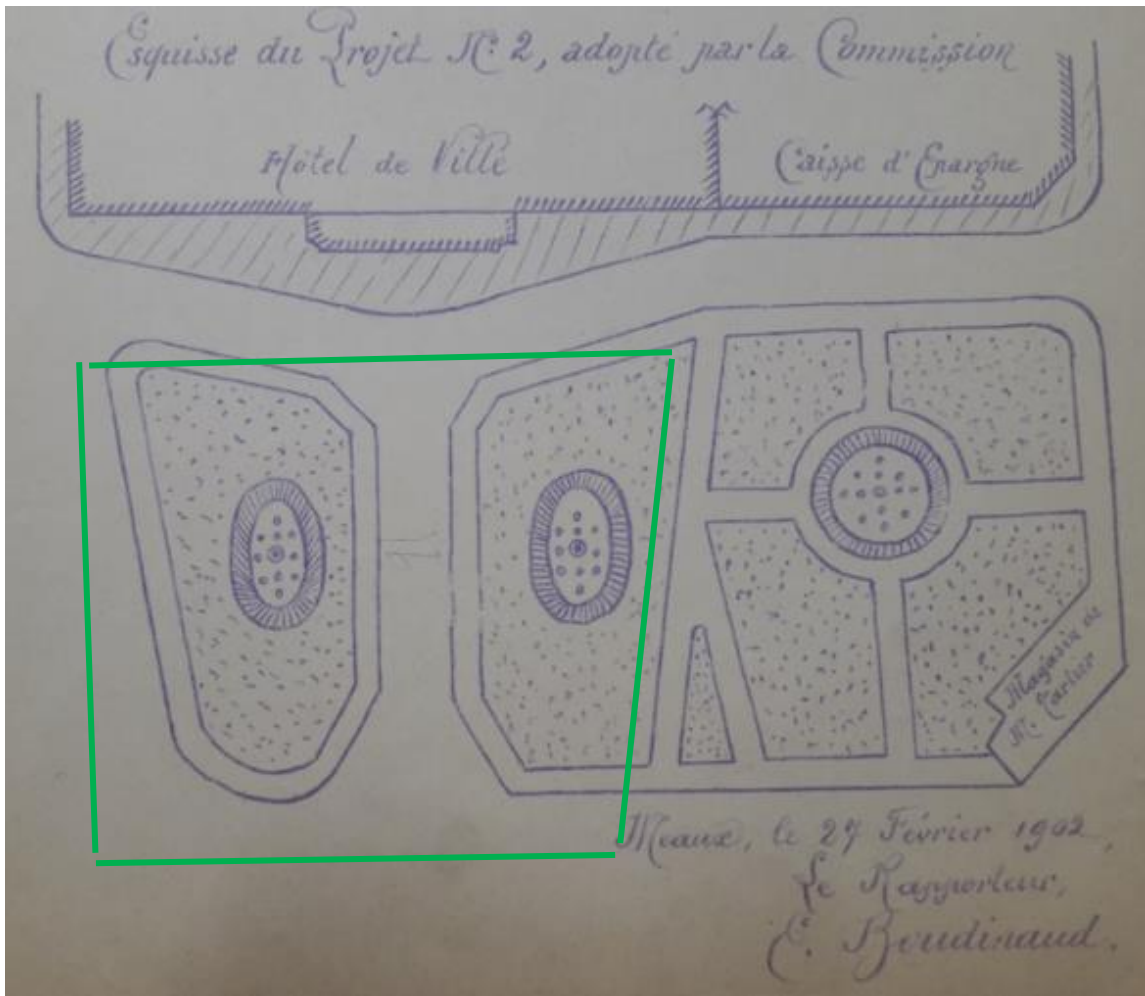
- 2) Il y a ensuite le projet de Monsieur Robert, jardinier de la ville de Meaux. Il diffère sensiblement du premier plan puisque les plates-bandes pour arbustes, rosiers et fleurs sont supprimées. La largeur des trottoirs est portée uniformément à 2m50. Il y a 2 ellipses ménagées dans les deux parties de gazon de l'hôtel de ville plantées d'arbustes au milieu et de fleurs pour le pourtour. Le rond dans le centre des quatre parties de gazon en face de la caisse d'épargne est garni similairement. De la même manière que le 1^{er} projet, l'espace pensé par le jardinier comporte une clôture légère en fer de 70 cm de haut pour éviter que l'on puisse pénétrer sur le gazon. Le projet s'élève alors à un total de **250 francs** et c'est celui-ci qui est choisi par la ville !



1F1304 Carte postale de la ville de Meaux, représentant l'Hôtel de ville. Les flèches vertes correspondent au tracé en vert réalisé sur le plan de Monsieur Robert. Les espaces verts sont protégés par une balustrade comme indiqué dans le projet.



1F11293 Carte postale de la ville de Meaux représentant l'Hôtel de ville. Les balustrades ne sont plus présentes autour des espaces verts. Il s'agit sûrement d'une carte postale postérieure à la première.

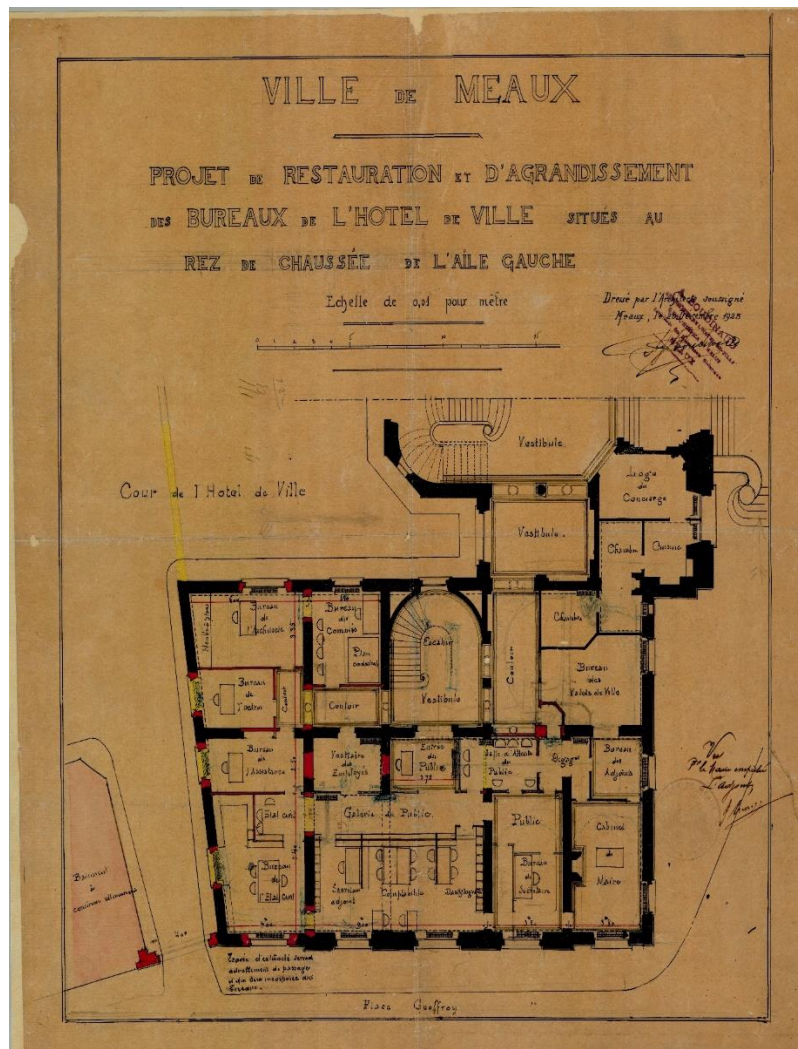


AM, 1M24. Plan du projet d'aménagement de la place de l'Hôtel de ville par Monsieur Robert, jardinier de la ville de Meaux.

3 Quelques dernières modifications (1924-1979)

Quelques dernières modifications, c'est peu dire comparé à l'ensemble des travaux et aménagements réalisés entre 1924 et 1979 pour rendre la bâtisse confortable et où il fait bon vivre et travailler. Travaux mineurs certes comparés aux chantiers précédents et surtout travaux de commodité ou de décoration, ceux-ci sont achevés sur le temps long et viennent se compléter les uns les autres.

Les derniers gros travaux consistent à agrandir les bureaux de la Mairie. Dans l'extrait du registre des délibérations du Conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 27 décembre 1926 il est précisé que ces aménagements nécessitent un budget global de **55 093 francs**.³⁰



Plan concernant l'aménagement des travaux réalisé par l'architecte Boudinaud le 20 décembre 1925 (dimension)

³⁰ AM, 1M25-1M26.

En décembre 1972, le devis descriptif général concernant le projet de réfection de la toiture dressé par l'architecte Robert Bouchet précise que la nouvelle couverture doit être en ardoise et en zinc. 2 ans plus tard, l'entreprise Battais & Cie, réalise et pose la girouette ainsi que les points cardinaux pour un total de **2 438 francs**.³¹

En 1974, c'est la salle du conseil municipal qui fait l'objet d'un agencement nouveau.³² Malgré les devis présents dans les fonds d'archives, aucun montant n'est clairement établi. Nous savons néanmoins grâce au descriptif sommaire que cet agencement concerne :

- La boiserie
- Les bureaux
- Les banquettes
- La moquette
- Les stores verticaux
- La sonorisation
- La peinture
- Les armes de Meaux en stuc-pierre
- Le réseau de chauffage
- Les revêtements muraux
- L'estrade en hémicycle

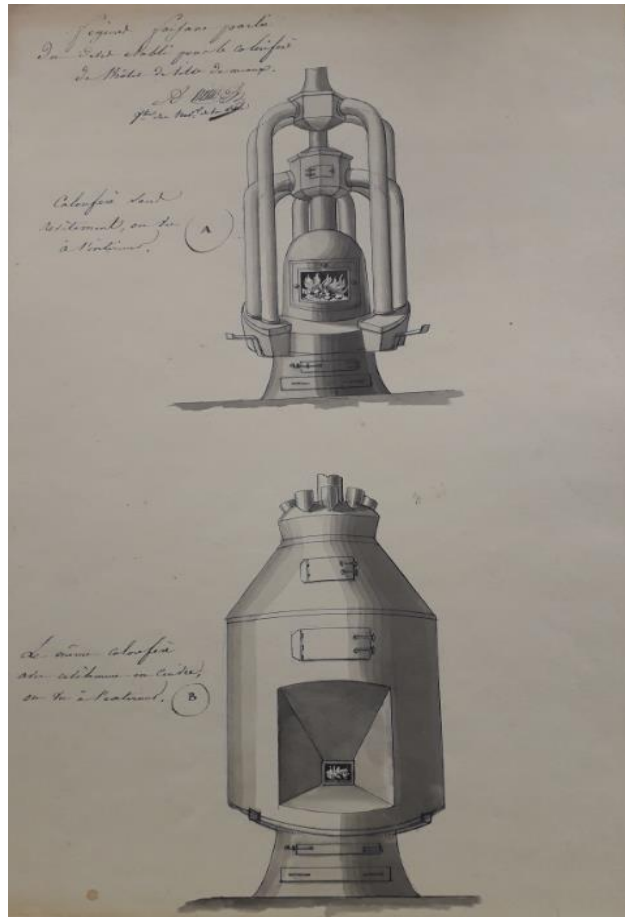
Outre ces chantiers, les derniers travaux en date sont surtout des travaux pour rendre le bâtiment agréable et accessible au quotidien.

Commençons par... le chauffage ! Si cela peut sembler anodin, il a fallu penser à plusieurs reprises la manière de se chauffer à l'Hôtel de ville pour faire face aux hivers glacials. En 1831, un devis estimatif d'un calorifère à circulation extérieure est dressé. Premier système de chauffage à l'Hôtel de ville de Meaux, le calorifère est composé de 12 colonnes et les conduits sont destinés à chauffer deux espaces d'une capacité de 2.308 m³ comprenant : le vestibule, le bureau de l'état civil, le bureau militaire, la salle d'adjudication, le cabinet de Mr le Juge de la paix, la salle d'honneur, le salon, la salle du conseil, l'antichambre, le secrétariat et le cabinet de Monsieur le Maire.³³

³¹ AM, 1M36.

³² AM, 1M34-1M35.

³³ AM, 1M11-1M12.



AM, 1M11-1M12. Photographie du calorifère installé à l'Hôtel de ville de Meaux en 1831.

Ce n'est qu'en 1955 que l'on retrouve une refonte complète du système car avec toutes les modifications effectuées sur le bâtiment, c'est une superficie beaucoup plus grande qu'il faut désormais chauffer. Dans le cahier des spécifications administratives et techniques en date de mai 1955, l'article I-2 expose les éléments suivants : ³⁴

« Les travaux ont pour but d'établir une refonte complète du système. Dans l'avenir l'hôtel de ville sera chauffé :

- a) Par une distribution d'eau chaude dans les bureaux à usage permanent
- b) Par un chauffage vapeur dans les salles de réunions, les salons de réception dont l'utilisation ne s'étend pas au-delà de quelques journées dans la saison d'hiver

Les travaux sont alors exécutés en deux étapes :

- a) Construction d'une chaufferie centrale vapeur basse pression et équipement de celle-ci avec brûleur à fuel étranger. Aménagement du réseau d'eau chaude pulsée des locaux à chauffage continu.
- b) Extension du chauffage vapeur aux autres locaux. »

³⁴ AM, 1M30-1M31.

Une fois la question du chauffage résolue, l'installation d'un ascenseur à l'Hôtel de ville devient également primordiale. Les activités étant de plus en plus nombreuses au sein de l'édifice, il est suggéré l'aménagement d'une dizaine de bureaux aux 1^{er} et 2^{ème} étage. Pour permettre un accès plus facile et faire en sorte que les relations avec les services du RDC soient plus rapides, la construction d'un ascenseur devient une priorité. Parmi les types d'ascenseur présentés toujours sur le même système de l'appel d'offre, c'est celui de la maison Roux-Combaluzier qui paraît offrir le maximum de sécurité mais aussi le meilleur coût.

Il est important de rappeler que d'autres aménagements ont été réalisés lors de cette dernière campagne de travaux comme la restauration de la salle des mariages par exemple. Tous ces travaux ne peuvent être résumés dans une si courte étude c'est pourquoi il a fallu faire des choix et présenter les aménagements auxquels on ne pense pas forcément mais qui ont toute leur importance.

CONCLUSION

L'Hôtel de ville de Meaux est un bâtiment chargé d'histoire et qui renferme de nombreux trésors. Si sa structure et ses fonctions sont classiques et communes à de nombreux Hôtels de ville en France, il a néanmoins des particularités qui lui confère tout son charme notamment le vitrail et la mosaïque. Bâtiment au centre de la ville, il est le reflet de l'évolution de la commune de Meaux à travers les siècles !

BIBLIOGRAPHIE

- Cahier du patrimoine, *Meaux Patrimoine urbain*, Ile-de-France, Somogy Editions d'Art, 2013, 281 p.
- FARCY Jean-Claude, « Les juges de paix et la politique au XIXe siècle », dans : Jacques-Guy Petit éd., *Une justice de proximité, la justice de paix (1790-1958)*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Droit et justice », 2003, p. 143-163.
- LIÉVAUX-SENEZ, Pascal, « HÔTEL DE VILLE », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 27 avril 2021. URL : <https://www-universalis--edu-com.fennec.u-pem.fr/encyclopedie/hotel-de-ville/>
- GASSIES, Georges, *Histoire de Meaux Tome 1 : Des origines à la fin du Moyen-Âge*, Société Littéraire et Historique de la Brie, Meaux, 1982, p.145.
- GASSIES, Georges, *Histoire de Meaux Tome 2 : De la Renaissance au Second Empire*, Société Littéraire et Historique de la Brie, Meaux, 1983, p.145.
- GLOC-DECHEZLEPRETRE, Marie. Hôtels de ville au XIXe siècle : architectures singulières. In: *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n°1, 1er semestre 2001. pp. 27-49
- WILMART, Michaël, « Les débuts de la commune de Meaux (1179-1184) », *Bulletin de la Société Littéraire et Historique de la Brie*, 2000, 55, pp. 108-130.